

Deze tekst, ondertekend door een aantal Professoren van UCL en ULB (zie onderaan), is te vinden op <http://bhvavenir.be/> 12-5-2005

Appel pour l'ELARGISSEMENT de Bruxelles

Pour l'avenir de la Belgique, le programme du Vlaamse Raad revendique la scission d'un très grand nombre de secteurs encore « nationaux » parmi lesquels de nombreux aspects de la sécurité sociale et de la fiscalité. Il relaye ainsi les exigences à long terme du mouvement flamand.

Tel quel, ce programme pose à la partie francophone du pays de graves problèmes politiques, économiques et sociaux, au point d'entraver le redressement wallon.

Ne pas prendre au sérieux ce plan d'action flamand serait aussi condescendant vis-à-vis des Flamands que dangereux vis-à-vis des Wallons et des Bruxellois.

La revendication de la scission de l'arrondissement électoral et judiciaire de BHV se situe, en fait, sur une trajectoire qui dépasse son objet propre. Elle vise à faire place nette, géopolitiquement parlant, pour imposer la suite du programme flamand : aboutir à un confédéralisme inégalitaire qui ne conserve la Belgique que pour garder un contrôle flamand sur Bruxelles.

Outre les atteintes portées aux droits des Francophones de la périphérie, la scission de BHV, conjuguée avec l'extinction des facilités linguistiques, préfigure des frontières d'Etat, dans l'hypothèse où la Belgique serait scindée.

Si demain, la partition de la Belgique devait suivre celle de l'ex-Tchécoslovaquie en 1992 - le scénario n'est plus de la politique-fiction - Bruxelles serait totalement enclavée en territoire flamand, sans lien de contiguïté avec la Wallonie et ne tarderait pas à devenir la prochaine cible des revendications flamandes, ce qui pourrait entraîner des problèmes susceptibles de menacer son statut de siège européen.

De son côté, la Wallonie perdrait un important réservoir d'emploi et de localisation de sièges sociaux de bon nombre d'entreprises. Sa communauté de destin avec Bruxelles serait, par ailleurs, mise en péril, tandis que la Flandre - victoire à la Pyrrhus - perdrait au change avec un voisin très affaibli à sa frontière méridionale.

Porté par le rêve d'homogénéité territoriale du nationalisme flamand, la scission de BHV et l'extinction des facilités linguistiques exacerberont, dans l'immédiat, les difficultés de coexistence entre les deux Communautés. Difficultés que la présence, au Nord, du plus important

parti d'extrême-droite d'Europe rendront encore plus aiguës. Alors que le maintien de l'entité BHV permettrait de maintenir au centre du pays un espace de rencontre et de tolérance entre Flamands et Francophones, symbole d'un fédéralisme de coopération garant de la continuité de l'Etat fédéral.

Le droit des minorités à vivre leur culture de manière publique est devenu un standard des démocraties européennes de l'ère post-1989.

L'Organisation de la Coopération et de la Sécurité en Europe (OSCE) et le Conseil de l'Europe ont érigé la doctrine de la stabilité des frontières en échange de la protection des minorités pour conjurer les déchirements de l'Europe centrale et orientale. Pourquoi la Belgique ferait-elle exception ?

En dehors du fait qu'elle laisse la porte ouverte aux ultérieures revendications flamandes, la question de la scission de BHV renvoie à celle de la protection des minorités, un sujet auquel l'Union Européenne est particulièrement sensible à tel point qu'elle en a fait une condition d'adhésion des pays candidats.

La diplomatie belge n'a cessé de soutenir les injonctions de l'Union Européenne à conjuguer stabilité des frontières et protection des minorités. L'Union a actuellement fait pression, avec succès, sur la Macédoine pour que les entités comprenant 20% d'Albanophones créent le droit au bilinguisme, pour qu'un enseignement primaire et secondaire puisse y être organisé, pour que la traduction des procédures judiciaires soit assurée et que les documents administratifs soient adressés dans cette langue. Autrement dit : une situation plus favorable que celle des Francophones de la périphérie !

Malgré les leçons de l'histoire, du côté francophone et wallon, on conserve une sorte de cécité devant la stratégie flamande, pour qui les accords d'hier créent les contentieux de demain. Stratégie qui, par l'entremise d'une succession de compromis complexes, a produit une détérioration des rapports de force entre les Communautés. C'est ainsi que « bétonnées » dans la Constitution en 1988, les facilités linguistiques furent vidées de leur substance par des circulaires ministérielles flamandes.

La classe politique flamande limite la loyauté fédérale au principe de territorialité linguistique (art. 4 de la Constitution). Elle omet de rappeler que chaque affirmation de ce principe s'est accompagnée d'une confirmation des dérogations que représentent les facilités linguistiques (art. 129 de la Constitution) et le maintien de l'arrondissement de BHV !

Certains s'enorgueillissent de ces « compromis à la Belge » sans voir qu'il s'agit en fait de « compromis anti-belges » !

Heureusement, des progrès dans la prise de conscience ont été faits tant dans la classe politique que dans la population. C'est le moment de les confirmer lors du forum institutionnel ou dans le comité de concertation !

Nous attendons donc de nos représentants une attitude ferme fondée sur nos valeurs démocratiques.

Il ne peut être question de céder au double chantage qui se profile à l'horizon : ou la scission de BHV, ou le « risque » d'élections anticipées qui feraient le bonheur du Vlaams Belang et, à plus long terme, la scission de

la Belgique. Les Francophones ne peuvent renoncer à des exigences légitimes et démocratiques pour éviter à tout prix aux partis flamands qui nous les refusent une défaite électorale.

Par ailleurs, à la menace de partition de la Belgique, brandie régulièrement comme l'apocalypse pour la Wallonie et Bruxelles, nous répondons qu'il ne faut pas avoir peur de notre avenir, quel qu'il soit, il faut le choisir et le construire, sans se le voir imposer par quiconque ou par les circonstances.

Il ne s'agit pas de refuser de discuter sur l'avenir de l'Etat. Sans en être demandeurs, nous pouvons néanmoins accepter la discussion et même la négociation.

Mais alors, nous croyons de notre intérêt de répondre à la stratégie flamande du « saucissonnage » par une négociation globale dans laquelle nous ne craignons pas de fixer nos conditions pour la survie de ce pays et parmi elles : le recours à l'avis des populations sur l'ensemble des questions suivantes : la volonté de continuer à vivre ensemble, les frontières entre les Régions, l'alternance constitutionnelle du poste de PM (comme en Suisse) , la parité du Sénat (dans la logique du fédéralisme), la solidarité en matière de sécurité sociale et, enfin, la protection des minorités au sens du Conseil de l'Europe.

Sur la question de BHV, il n'y a pas d'autre attitude que celle prônée, en janvier, par les partis francophones : toute nouvelle revendication territoriale, comme celle de la scission de BHV, et toute mise en question des facilités linguistiques, ne peuvent entraîner que la réouverture du problème des frontières, incluant le lien géographique de Bruxelles avec la Wallonie.

La question de BHV peut s'avérer doublement symbolique : pour les Flamands les plus nationalistes, elle peut être le symbole de la puissance flamande qui s'exprime par un nouveau coup de force institutionnel, sans aucune contrepartie ; par contre, elle peut aussi devenir le symbole d'un véritable compromis qui relancerait une dynamique positive d'un fédéralisme où chacun trouverait, enfin, son compte. Dans cette perspective, la rhétorique relative au fameux « compromis à la Belge »- un modèle d'entente pour l'Europe- deviendrait alors moins incongrue.

Liste des personnes ayant signé l'appel du 21 avril

France Bastia, présidente de l'Association des écrivains belges de langue française

Luc Dominique Bernard, UCL

Marcel Bolle de Bal, ULB

Marcel Bourlard, UCL

Jean Brusselmans

Georges Bublot, UCL

Bruno Colson, FUNDP

Pierre Coppens, UCL

Pierre Corvilain, ULB

Luc Courtois, UCL
Xavier De Beys, UCL
Emmanuel De Bock, ULB
Augustin DeChef
Jacques De Cuyper, UCL
Bernard de Gerlache
Luc De Heusch, ULB
Serge De Patoul, FUSL et UCL
Pierre de Saint Georges, UCL
Bernard Dhaeyer, ICHEC
Carine Doutrelepont, ULB
Pierre Dumont, UCL
Maurice Eloy, ICHEC
Rusen Ergec, ULB
Denis Favart, UCL
Maurice - André Flamme, ULB
Philippe Flamme, ULB
Christian Franck, UCL
Jean - Marie Frère, UCL
André Frogner, UCL
Marie - Claire Gailly
André Goosse, secrétaire perpétuel honoraire à l'Académie de langue et de littérature
André Govaerts, ULB et ancien président de l'Académie de médecine
Michèle Grégoire, ULB
Vincent Grevy
Axel Gryspeerdt, UCL
Nathalie Hautenne
Philippe Hoet, UCL
André Jaumotte (Baron), ancien recteur ULB
Claude Javeau, ULB
Charles - Etienne Lagasse, ICHEC
Dominique Lagasse, ULB
Pierre Legros, ULB
Jean Léonard, ULB
Françoise Leurquin - De Visscher, UCL
Guy Levie, UCL
Benoît Louant, UCL
Bernard Maingain, FUCAM
Michel Molitor, UCL
Roland Mortier, ULB
Etienne Persoons, UCL
Roger Pierlot, Faculté Agronomique de Gembloux
Guy Pipart, Institut supérieur d'Architecture de Mons
Jean - Claude Polet, UCL
Bernard Remiche, UCL
François Rigaux, UCL
André Romus, ULB
Pol Romus, ULB
Jean Thilmany, ULG, FUCAM et Université de Lille
Vincent Vagman, historien
Didier Van Den Hove, UCL
Anne Van Haecht, ULB
Jean van Lierde
Nicole Verheyden, UCL
Michel Waelbroeck, ULB
Marc Walckiers, UCL

Michel Woitrin, UCL
Paul Woitrin, UCL